

CFDT Aviation Civile
50 rue Henry Farman
75720 Paris Cedex 15

**Monsieur le Directeur des services
de la navigation aérienne,**
50 rue Henry Farman
75015 Paris

Paris, le 17 avril 2026

Objet : Préavis de grève pour les agents de la Vigie-Trafic de CDG le 2 mai 2026

Monsieur le Directeur des services de la navigation aérienne,

Depuis plusieurs mois, les agents de la Vigie Trafic de Paris-CDG sont confrontés à une dégradation continue de leurs conditions de travail, sans que les engagements pris à leur égard dans le cadre du protocole social 2023-2027 ne soient honorés.

Alors que ces agents assurent la gestion des aires de trafic du Terminal 2 de CDG — soit près de 75% des mouvements de la première plateforme aéroportuaire de l'Union européenne — depuis la première tour remote de France, dans un contexte de travaux d'ampleur engagés sur la plateforme, leur situation se caractérise par :

- l'absence persistante d'un arrêté d'organisation du temps de travail spécifique à la Vigie Trafic, pourtant promis lors des négociations protocolaires, laissant les agents dans un vide juridique que l'administration utilise à sa convenance ;
- l'imposition systématique de l'option -1/+1 sans cadre réglementaire, sans contrepartie financière et sans accord préalable des agents, pour pallier un sous-effectif chronique ;
- l'absence de revalorisation de la part fonctions, promise en 2024 ;
- l'absence de toute mesure d'accompagnement des travaux 2026 au bénéfice des agents VT, alors que des options spécifiques ont été négociées pour les contrôleurs aériens de CDG placés dans le même contexte.

La CFDT Aviation Civile a alerté à plusieurs reprises la DSR et l'organisme sur ces sujets. Les réponses apportées à ce jour restent insuffisantes.

En conséquence, la CFDT Aviation Civile revendique :

- la rédaction, en concertation avec les organisations syndicales représentatives à la DGAC, et la publication sans délai d'un arrêté d'organisation du temps de travail spécifique à la Vigie Trafic, sanctuarisant les 1 420 heures annuelles, le travail en cycles, les butées de fatigue et l'organisation en pôles ;
- l'encadrement réglementaire de l'option -1/+1, avec accord préalable de l'agent et contrepartie financière ;
- la revalorisation effective de la part fonctions, au niveau 8 pour les agents et 9 pour les chefs de quart ;
- des mesures d'accompagnement des travaux 2026 équivalentes à celles accordées aux contrôleurs aériens de CDG.

Pour faire aboutir ces revendications, la CFDT Aviation Civile dépose par la présente un préavis de grève couvrant les personnels TSEEAC affectés à la Vigie Trafic de Paris-CDG :

du samedi 2 mai 2026 à la prise de service du matin jusqu'à la fin du dernier service de la journée.

Nous vous prions de considérer ce courrier comme valant préavis de grève au sens de la loi. Comme le prévoit la réglementation, nous nous tenons à votre disposition pour une réunion de conciliation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre haute considération.

Copies : Chef d'organisme, Bureau SG/SDCRH/RDSP.